



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 45962

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à Mme la ministre de la famille et de l'enfance s'il ne lui paraît pas nécessaire d'aider davantage les femmes à concilier temps de travail et temps familial et s'il entend faire en sorte que, toujours plus, notre société puisse s'adapter à la révolution de l'activité des femmes, car, si nos compagnes ont gagné leur émancipation en travaillant, elles continuent très largement à supporter seules les contraintes du foyer. Or le temps de travail continue, lui, d'ignorer les nécessités et les rigidités des temps de la vie familiale (rythmes des crèches, des écoles, des repas, des bains, du coucher, du besoin de parler...), comme si le temps consacré à la famille n'avait au fond aucune importance, comme si l'on pouvait impunément calquer le temps familial sur les rythmes de la production et comme si notre société n'avait pas réussi à se persuader de l'importance d'un tel temps pour la vie familiale et celle de l'enfant, et à articuler les différents temps sociaux. Plusieurs grandes enquêtes nationales ou européennes soulignent depuis plusieurs années que pour les Français la famille est jugée comme étant le « domaine » de vie le plus important devant le travail (40 %) et les amis, et dans certains pays d'Europe (Suède, Danemark, Finlande en particulier) on a réussi à obtenir une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'on y obtient de très hauts taux d'activité féminine, mais aussi une plus forte implication des pères dans la vie familiale et domestique. Aussi il lui demande quelles actions il entend mener pour pousser à une meilleure prise en compte de ces nouvelles réalités.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45962

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6546